



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ovins

Question écrite n° 43579

Texte de la question

M. Jean-Claude Bateux appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les risques liés aux modalités d'application du plan de relance de la filière ovine, lesquelles, telles qu'elles sont définies aujourd'hui, risquent de transformer ce plan en une subvention aux seules régions déjà spécialisées dans la production ovine. En effet, l'obligation d'atteindre le seuil de 300 brebis pour bénéficier des aides à l'accroissement du cheptel, de 350 brebis et 250 000 francs d'investissement pour bénéficier de celles à la construction de bâtiments d'élevage excluent de fait de ces aides tout élevage ovin de la Seine-Maritime. L'exclusion de toutes les mesures nationales ou européennes (prime monde rural, plan de relance ovine) de l'élevage ovin en Seine-Maritime contribue à affaiblir sa place et son rang. Avec 53 brebis en moyenne par élevage, la Haute-Normandie est loin de la moyenne nationale (112 brebis par élevage) et se trouve, comme d'autres régions « de plaine », exclue de ce plan. Le risque existe donc de voir anéantir toute la filière ovine départementale et régionale au profit de régions plus « spécialisées » (par le jeu de la mutualisation des droits à prime entre départements). L'élevage ovin a pourtant toute sa place en Seine-Maritime et permet dans bien des cas la valorisation de surfaces à moindre potentiel. Il permet de surcroît un meilleur équilibre financier des exploitations, l'installation d'un associé, voire une embauche. En conséquence, il lui demande d'adapter le plan de relance de la filière ovine à la zone de production concernée en permettant que les seuils à atteindre soient révisés et fixés proportionnellement à l'effectif ovin moyen de chacune des régions.

Texte de la réponse

Constatant les difficultés que rencontre la production ovine et la dégradation préoccupante de l'auto-alimentation de la France, le Gouvernement a inscrit le développement de l'élevage ovin parmi les objectifs prioritaires de la dernière conférence annuelle. Un programme en faveur du développement de l'élevage ovin a été mis en œuvre dans des délais très brefs. Ces nouveaux efforts financiers sont concentrés sur le développement des cheptels, la spécialisation des élevages et l'installation des jeunes agriculteurs. Cette orientation privilégiée du programme n'implique en aucune manière une diminution des ressources mobilisées au titre des contrats de plan État-région, pour maintenir une activité agricole diversifiée sur l'ensemble du territoire. Au contraire, l'action de développement conduite dans le cadre du « plan ovine » vient conforter les dispositifs déjà mis en place dans le cadre des contrats de plan État-région. Dans cet esprit, les services de l'État ont reçu pour instruction de veiller tout particulièrement à l'amélioration de l'efficacité des moyens engagés au titre des contrats de plan État-région. Les ressources attachées à ces derniers pourront d'autant mieux être mobilisées au profit des systèmes plus diversifiés ou de taille plus réduite.

Données clés

Auteur : [M. Bateux Jean-Claude](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43579

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 1996, page 5236

Réponse publiée le : 20 janvier 1997, page 227